



# Bulletin d'adhésion à l'association

- MEMBRE SIMPLE**
- MEMBRE ACTIF** *(Ayant effectué totalement le niveau 1 de la formation IFS)*
- MEMBRE BIENFAITEUR**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Langues parlées :

Si membre actif,

Date et lieu de formation au niveau 1 :

Comment avez-vous connu l'IFS ?

Quels sont les champs dans lesquels vous utilisez l'IFS ?

Talents et compétences que vous souhaitez mettre au service de l'association :

Niveau de disponibilité en temps, mobilité :

Niveau d'implication que vous imaginez : *cochez ce qui vous semble possible*

- Uniquement afin d'apparaître dans l'annuaire.
- Soutien ponctuel sur des événements organisés par l'association.
- Aide administrative pour la gestion de l'association.
- Contribution à des groupes de réflexion sur le mode de fonctionnement (charte éthique, organisation interne, relations extérieures...) et à leur mise en place.
- Contribution à des groupes de réflexion sur le développement de l'IFS dans d'autres champs que thérapeutiques et à leur mise en place.
- Aide à l'organisation des séminaires, d'événements de sensibilisation...
- Contribution à la vie du site internet, de la newsletter...
- Traductions, recueil d'articles, édition...
- Autre :**

Pour que votre adhésion soit effective, il faut

faire parvenir ce **bulletin** à :

soit par mail à [inscription@ifs-association.com](mailto:inscription@ifs-association.com)

soit par courrier à

IFS-association

3 avenue Irène et Frédéric Joliot Curie 92240 Malakoff

Avec un **règlement** de 30€

- Soit par virement bancaire à :

L'Institut Francophone pour le développement du Self leadership

IBAN : FR76 1027 8060 3400 0205 2810 183

BIC : CMCIFR2A

En indiquant « cotisation association » et en envoyant une notification à [inscription@ifs-association.com](mailto:inscription@ifs-association.com)

- Soit par chèque à l'ordre de IFS-association à l'adresse de IFS-association :

3 avenue Irène et Frédéric Joliot Curie 92240 Malakoff

**Date et signature** en écrivant :

*« J'ai pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association »*